

Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms (ou des personnes désignées comme telles) en France

(1^{er} trimestre année 2015)

1. Résumé

Pas de trêve hivernale pour les bidonvilles !

Les évacuations forcées ont continué durant l'hiver 2015.

Durant le 1^{er} trimestre 2015, 1.476 personnes se sont faites évacuées de force par les autorités de 16 lieux de vie. 110 ont dû quitter 2 lieux de vie faisant suite à un incendie. Ces chiffres restent très élevés puisqu'ils correspondent à une moyenne de 110 personnes évacuées par les autorités par semaine.

Il y eut 10 évacuations forcées faisant suite à une assignation par les propriétaires des terrains ou des squats devant les tribunaux, 5 faisant suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril pris par la mairie ou le préfet et 1 abandon de bidonville par les personnes elles-mêmes, sous la menace d'une évacuation forcée imminente. Sur les 16 évacuations effectuées par les autorités, des solutions d'hébergement temporaires n'ont été proposées que 6 fois. À la suite des 10 autres évacuations, les familles ont été tout simplement mises à la rue par les forces de l'ordre. Sur les deux évacuations faisant suite à un incendie, une solution d'hébergement d'urgence a été mise en place une fois.

Certes, le nombre de personnes évacuées n'est pas aussi élevé qu'au 1^{er} trimestre 2014 durant lequel il y eut 2904 personnes évacuées, mais il reste à des niveaux intolérables, de plus en période hivernale.

Tous les observateurs confirment que la circulaire du 26 août 2012 n'est pas appliquée et reste lettre morte dans la très grande majorité des évacuations.

Selon le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, M. Muižnieks : « *Les Roms migrants continuent d'être ciblés et stigmatisés par certains discours de haine émanant d'acteurs politiques au niveau local et national et par une attention médiatique démesurée, parfois malveillante...Le Commissaire est très préoccupé par les violences subies par les Roms migrants commises par des particuliers et parfois même par des membres des forces de police...Il prie instamment les autorités de mettre un terme sans délai aux évacuations forcées de terrains occupés illégalement non assorties de solutions durables de relogement pour tous les occupants de ces terrains.* »¹

Nous continuons à préconiser l'arrêt des évacuations forcées qui ne résolvent rien, sont inutiles et indignes. Les financements (non négligeables) qui sont consacrés à mener ces opérations inhumaines seraient beaucoup plus efficaces s'ils étaient voués à aider ces populations à s'insérer en France pour qu'ils puissent y vivre en paix comme tout citoyen européen.

Dans l'hypothèse où la population se stabilisait dans ces lieux de vie, une politique de résorption des bidonvilles pourrait être mise en place dans un deuxième temps.

¹ Rapport de Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe suite à sa visite en France du 22 au 26 septembre 2014.

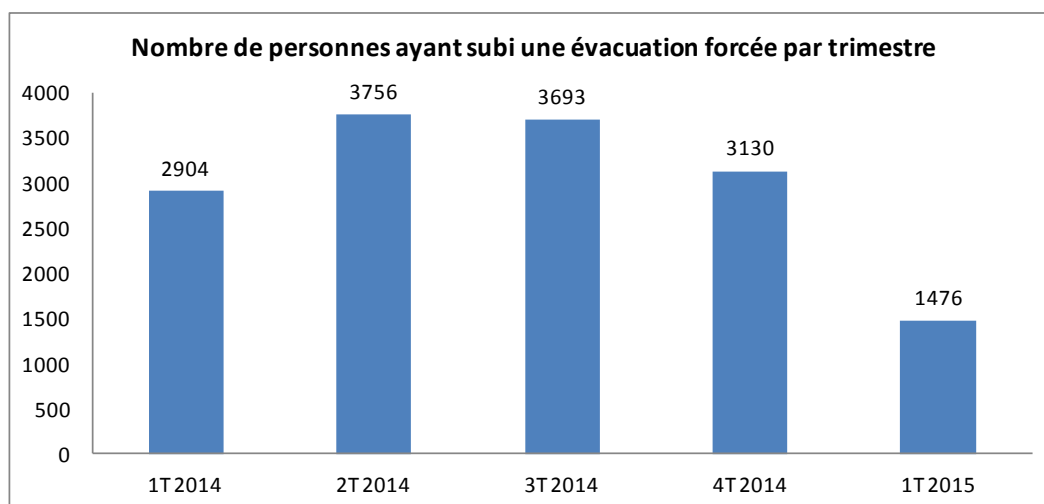
Remarque :

Ce recensement est le fruit d'un travail commun entre la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et le European Roma Rights Centre (ERRC). Sans avoir la prétention à l'exhaustivité de la situation étant donné le manque de données officielles disponibles, ce recensement voudrait cependant en être l'expression la plus objective possible.

2. Évolutions par rapport aux périodes précédentes

Les tableaux suivants détaillent les différents nombres recensés et leurs évolutions.

Cette analyse montre que le nombre de personnes évacuées durant le 1^{er} trimestre de l'année 2015 a certes baissé, mais reste à un niveau très élevé.



	nbr d'évac. par les autorités	nombre d'incendies	nbr de lieux évacués	Solutions partielles de relogement	Evacués par les autorités	Evacués suite aux incendies ou autres	Nbr de personnes
1T2014	27	9	36	17	2904	524	3428
2T2014	38	2	40	18	3756	51	3807
3T2014	41	2	43	21	3693	74	3767
4T2014	32	4	36	15	3130	317	3447
Grand Total	138	17	155	71	13483	966	14449
1T2015	16	2	18	7	1476	110	1586

Note : Ces estimations **n'incluent pas** les éloignements du territoire faisant suite à une décision administrative ni les rapatriements par charter de l'OFII.

3. Harcèlements, rejets, mises en péril, menaces

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et ne donne que quelques exemples des faits de violence durant le 1^{er} trimestre 2015.

Durant le premier trimestre :

- Début janvier, le maire de Champlan a refusé d'inhumer un enfant rom dans le cimetière de la commune².
- « *Le premier janvier, Francesca, un bébé rom âgé de deux mois, mourait dans les bras de sa mère, à la gare Lille-Flandres. La cause du décès n'a pas encore pu être établie. Mais au-delà de ça, ce qui gêne les défenseurs de la communauté rom, c'est la manière dont le nourrisson a perdu la vie : dans la rue.* »³
- Le 8 février un bidonville de Roms a été attaqué par des hommes armés, des policiers de la BAC selon un témoignage publié par Mediapart.⁴
- La Mairie de Limeil-Brévannes a lancé une pétition auprès de la population de la commune pour demander l'évacuation d'un bidonville installé près d'un nouveau quartier. La pétition est intitulée : « *Pour que la Préfecture évacue le campement de Roms, je défends ma qualité de vie* »⁵.
- Ce qui était distribué dans un tract (un parmi d'autres) lors des élections départementales démontre une montée de l'anti-tsiganisme : « *Insécurité, cambriolages, incivilités nuisent à la tranquillité des quartiers. Nous nous engageons à stopper l'extension de la zone de sédentarisation des gens du voyage rue Croix Léonardoux et aux alentours. Nous nous engageons à lutter contre la naissance de nouvelles zones de non-droit.* »⁶

² *Roms: le maire de Champlan est un récidiviste*, Carine Fouteau et Ellen Salvi, article publié le mardi 6 janvier 2015, Mediapart

³ *Mort du bébé rom, début janvier à Lille : une pilule qui a encore du mal à passer*, 8 janvier 2015, Clément Landouzy, La Croix du Nord

⁴ *Camp de Roms attaqué de nuit par des hommes armés : les policiers de la BAC tirent sur les victimes*, 9 février 2015, Tieri Briet, Mediapart

⁵ *La maire de Limeil lance une pétition pour évacuer le bidonville de Roms*, C. Dubois, 94.citoyens.com, 25 février

⁶ *Tract de l'UMP, l'UDI, le Mouvement Démocrate et le CNIP, Élections départementales du 22 et 29 mars 2015, Canton de Clermont-Ferrand 2*, Communiqué de la fédération départementale de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) du Puy-de-Dôme

4. Résultats détaillés pour le 1^{er} trimestre 2015

Evacuations forcées de Roms étrangers occupant des lieux de vie en France (année 2015)																
Adresse ou lieu-dit	Commune(s)	Dpt	Région	Date	Trim	Nombre		Expulsés pour cause			Présence OFII ou PAF (1=oui)	Sol. de relog. (1=partielle)	Arrêté Préfet / Maire / 48h flagrante	Motif		Source/Réaction
						Nbr total de personnes évacuées	Nbr de personnes évacuées par les autorités	nbr	Nbr de personnes évacuées suite à incendies ou autres	jugement TGI ou TA				seuls sous pression		
110 rue de la Basse Ile	Rezé	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	14-janv.	1T2015	15	15	1						1		Ouest France 14 janvier
Allée des Acacias	Mérignac	Gironde	Aquitaine	22-janv.	1T2015	140	140	1						1		Sudouest 26 janvier
Bois de la Grange	Noisiel	Seine-et-Marne	Ile-de-France	27-janv.	1T2015	60	60	1			1	1				Le Parisien 27 janvier
Avenue Forestière	Noisiel	Seine-et-Marne	Ile-de-France	27-janv.	1T2015	60	60	1			1	1				Le Parisien 27 janvier
Proximité Crématorium	Cannes	Alpes Maritimes	PACA	27-janv.	1T2015	10	10	1					1			Nicematin 27 janvier
locaux de la Sernam	Chelles	Seine-et-Marne	Ile-de-France	27-janv.	1T2015	80			80	1		1				La Mame 4 février
Route de St Gilles	Caissargues	Gard	Languedoc-Roussillon	29-janv.	1T2015	40	40	1				1		1		France Bleu 29 janvier
Parc d'activités	Mareuil-Hés-Meaux	Seine-et-Marne	Ile-de-France	12-févr.	1T2015	50	50	1				1		1		La Mame 12 février
Petit camp le long du rail	Bobigny	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	17-févr.	1T2015	20	20	1						1		Plateforme 93
Route de Malnoué	Champs-sur-Marne	Seine-et-Marne	Ile-de-France	18-févr.	1T2015	20	20	1					1			Col Val Maubuée
125 rue Jean-Durand	Stains	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	24-févr.	1T2015	185	185	1				1	1			FR3 24 février
Zone A1-Est	Seclin	Nord	Nord-Pas-de-Calais	24-févr.	1T2015	160	160	1						1		La Voix du Nord 24 fév.
entrepôt	Ris-Orangis	Essonne	Ile-de-France	27-févr.	1T2015	30			30	1						Le Parisien 27 février
18 route de la Coumeuve	Saint-Denis	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	3-mars	1T2015	300	300	1					1			ERRC Rromeurope
Camp du Bout du Monde	Champs-sur-Marne	Seine-et-Marne	Ile-de-France	3-mars	1T2015	60	60	1						1		Col Val Maubuée
Camp de Couteaux	Roubaix	Nord	Nord-Pas-de-Calais	3-mars	1T2015	16	16	1				1			1	Nord Eclair 4 mars
Ch. Du Hameau du Cornillon	Saint-Denis	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	30-mars	1T2015	200	200	1						1		ERRC 2 avril
22 rue Félix-Nadar	Mérignac	Gironde	Aquitaine	31-mars	1T2015	140	140	1						1		Sudouest 31 mars
1er trimestre 2015						1586	1476	16	110	2	0	7	5	10	1	

Annexe 1

1. Description des données prises en compte dans l'étude

L'étude a recensé la dénomination du lieu de vie, la commune, le nombre de personnes expulsées, les causes de l'évacuation forcée, les propositions de relogement, les bases légales de l'évacuation (procédure d'expulsion initiée par le propriétaire du lieu de vie ou arrêté pris par le maire ou le préfet) ainsi que les sources de l'information dans chacun des cas.

Chaque évacuation est caractérisée de la manière la plus complète et seules les informations vérifiables obtenues de sources fiables, mentionnées ci-dessous, sont comptabilisées.

2. Définitions

Le vocabulaire doit être précisé : un terrain est évacué et une personne expulsée. En droit, on parle d'évacuation d'un terrain, d'un bâtiment lorsque la mesure vise le lieu, et d'expulsion lorsque la mesure vise la ou les personnes. D'autre part, le terme « lieu de vie » désigne l'endroit où vivent les personnes, cet endroit pouvant être un bidonville, un squat, un hangar désaffecté... ou une caravane en état ou non de marche. La dénomination du lieu de vie est celle de l'endroit mentionné dans la source, par exemple « le Hanul ». L'adresse est évidemment notée quand c'est possible.

La commune est celle sur laquelle le lieu de vie existe. Les cas sont fréquents où le lieu de vie chevauche plusieurs communes, par exemple Noisy-le-Grand/Bry-sur-Marne. Ces cas prêtent souvent à confusion : plusieurs rapports d'apparence différente concernent en fait le même lieu de vie. Une attention particulière a été portée à ce point afin de garantir l'information.

La date est celle du jour où a eu lieu l'évacuation forcée.

Le nombre de personnes est celui mentionné dans la source.

L'expulsion forcée peut résulter d'un arrêté d'expulsion pour occupation illégale ou insalubrité du lieu de vie, ou d'un accident (incendie). Plusieurs causes peuvent se cumuler. Par exemple, à Massy (Essonne) en 2010, il y eut : distributions d'OQTF, incendie, arrêté d'expulsion, enfermement, retours ARH et retours forcés, et destruction de ce qui restait du lieu de vie par les autorités communales.

Quand des propositions de relogements sont mentionnées dans la source, elles figurent au tableau. Elles sont généralement partielles, car, dans la majorité des cas, elles séparent les familles et sont destinées uniquement aux femmes accompagnées d'enfants en bas âge dans un hébergement d'urgence pour quelques jours. Pour cette raison, elles sont très souvent refusées par les personnes concernées.

L'origine des décisions justifiant les évacuations est comptabilisée. Elles peuvent être prises par un Tribunal (d'instance, de grande instance, administratif, une cour d'appel), ou suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril pris par une Mairie ou un Préfet. Le nombre de départ ne faisant pas suite à l'usage de la force est aussi recensé. Ces départs font généralement suite à un harcèlement et des menaces policières.

La source est l'origine de l'information. Le même événement peut être décrit dans plusieurs sources. Chaque source est référencée. Seules les plus fiables et les plus précises ont été retenues : articles de presse et média, communiqués de presse, témoignages directs diffusés ou transmis par une ONG.